

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 148, rue Saint-André à Terrebonne le 10 décembre 2008 à 18 h 00, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents messieurs Jean-Luc Labrecque, Clermont Lévesque, Michel Lefebvre, Daniel L'Espérance, Frédéric Asselin, Donald Mailly et mesdames Marie-Josée Beaupré, Micheline Mathieu et Denise Cloutier.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, et mesdames Chantal Laliberté, aménagiste et Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 novembre 2008
4. Liste des comptes à payer
5. Liste des chèques émis au mois de novembre 2008
6. Dépôt de la correspondance
7. Colloque du Regroupement des Récupérateurs et des Recycleurs de Matériaux de construction et de démolition du Québec
8. Rapport du Comité de transport
9. Commentaires sur la prestation de services en transport
10. Boîtes de perception – Autorisation de paiement
11. Opération médiatique
12. Demande de dérogation l'A.P.H.V.L. pour monsieur Jacques Caron
13. Nomination des membres du Comité consultatif agricole
14. Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA)
15. Contrat de la Société de gestion Charles Dubuc inc. – Service-conseil en communication, information et représentation
16. Contrat de la Société de gestion Charles Dubuc inc. – Service-conseil d'expertise et de consultation municipales
17. Renouvellement de la cotisation annuelle 2009 de Réal Hévey à l'Association des Chefs en Sécurité Incendie du Québec

18. Adhésion annuelle à Québec Municipal
19. Autorisation au secrétaire-trésorier à payer le temps supplémentaire
20. Examen et approbation des règlements de zonage numéros 1001-077, 1001-082 et 1001-085, du règlement numéro 1000-007 modifiant le plan d'urbanisme et du règlement numéro 1006-006 modifiant le règlement sur les usages conditionnels de la Ville de Terrebonne
21. Abrogation des résolutions numéros 6800-11-08 et 6801-11-08 donnant un avis de motion et adoptant un projet de règlement pour modifier le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de réajuster les limites de l'îlot déstructuré E de la Ville de Terrebonne
22. Avis de motion pour modifier le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de réajuster les limites de l'îlot déstructuré E de la Ville de Terrebonne
23. Adoption d'une résolution adoptant le projet de règlement numéro 97-24 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de réajuster les limites de l'îlot déstructuré E de la Ville de Terrebonne
24. Adoption d'une résolution pour fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement numéro 97-24
25. Covoiturage
26. Période de questions
27. Clôture de la séance

6806-12-08 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

6807-12-08 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé.

ADOPTÉ

6808-12-08 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 novembre 2008

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 novembre 2008 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ

6809-12-08 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE la liste des comptes à payer pour la MRC au montant de 1 379 376,79\$ pour le mois de décembre 2008 soit et est acceptée (annexe «*Comptes à payer décembre 2008*»).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-099 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 379 376,79\$ (divers postes budgétaires en tenant compte de la ristourne applicable sur la TPS) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6810-12-08 Liste des chèques émis au mois de novembre 2008

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de novembre 2008 pour un montant de 1 662 053,83\$ soit et est approuvée (annexe «*Liste des chèques et retraits – Novembre 2008*»).

ADOPTÉ

6811-12-08 Dépôt de la correspondance

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe «*Liste de la correspondance – Décembre 2008* »).

ADOPTÉ

6812-12-08 Colloque du Regroupement des Récupérateurs et des Recycleurs de Matériaux de construction et de démolition du Québec

CONSIDÉRANT la tenue du colloque du Regroupement des Récupérateurs et des Recycleurs de Matériaux de Construction et de Démolition du Québec les 26 et 27 février 2009 à Saint-Hyacinthe sous le thème «*Les matériaux secs : à la croisée des chemins*»;

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Michel Lefebvre soit autorisé à assister au colloque du Regroupement des Récupérateurs et des Recycleurs de Matériaux de Construction et de Démolition du Québec les 26 et 27 février 2009 à Saint-Hyacinthe. Les dépenses inhérentes lui seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-100 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 440,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312 «*Dépenses législatives – Congrès, Colloques*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6813-12-08 Rapport du Comité de transport

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyée par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité de transport soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

Commentaires sur la prestation de services en transport

Les membres du conseil prennent connaissance des plaintes et recommandations des usagers.

6814-12-08 Boîte de perception – Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a demandé au CRT de Lanaudière d'entreprendre les démarches pour l'acquisition d'un système intégré pour la gestion du transport intelligent par autobus;

CONSIDÉRANT la facture # 590 transmise par le CRT de Lanaudière au montant de 72 180,59\$, incluant les taxes, représentant 40% du coût payable à la livraison de quatre (4) boîtes et 5% du coût payable à l'installation de six (6) boîtes ;

CONSIDÉRANT la facture # 598 transmise par le CRT de Lanaudière au montant de 30 391,84\$, incluant les taxes, représentant 40% du coût payable à la livraison de deux (2) boîtes ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au CRT de Lanaudière la somme de 72 180,59\$, incluant les taxes et la somme de 30 391,84\$, incluant les taxes.

QUE les membres du conseil demandent au CRT de Lanaudière d'acquitter les factures de ITSMAX sur réception de ladite somme.

ADOPTÉ

6815-12-08 Opération médiatique

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC jugent opportun de remercier les usagers du transport en commun et adapté;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire l'achat de cannes de Noël pour un montant de 550,20\$, excluant les taxes.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à mandater le Club Optimiste pour la préparation des emballages de présentation pour un montant de 250,00\$, conformément à la proposition de madame Hélène Ryan, du Club Optimiste de Lachenaie, datée du 3 décembre 2008.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir les services de pointeurs au tarif horaire de 13,00\$, pour procéder à la distribution de cannes de Noël, le 17 décembre prochain, pour un montant ne dépassant pas 400,00\$.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-101 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 1 200,20\$ (poste budgétaire 2370-340 «*Promotion – Transport en commun*»), soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6816-12-08 Demande de dérogation de l'A.P.H.V.L. pour monsieur Jacques Caron

CONSIDÉRANT QUE madame Éloïse Tremblay, coordonnatrice de l'Association des Personnes Handicapées Visuelles de Lanaudière (A.P.H.V.L.), a déposé une demande de dérogation pour monsieur Jacques Caron en ce qui a trait au délai de réservation (pour qu'il ne s'applique pas) ainsi que pour les journées statuées afin d'aller vers d'autres villes à travers le territoire de Lanaudière et ce, pour permettre à monsieur Jacques Caron de représenter ladite association au sein de différentes instances de concertation;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil acceptent, pour l'année 2009, la demande de dérogation présentée par madame Éloïse Tremblay, coordonnatrice de l'Association des Personnes Handicapées Visuelles de Lanaudière (A.P.H.V.L.), pour monsieur Jacques Caron en ce qui a trait au délai de réservation (pour qu'il ne s'applique pas) ainsi que pour les journées statuées afin d'aller vers d'autres villes à travers le territoire de Lanaudière et ce, pour permettre à monsieur Jacques Caron de représenter ladite association au sein de différentes instances de concertation.

ADOPTÉ

6817-12-08 Nomination des membres du Comité consultatif agricole

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins doit nommer par résolution les membres du comité consultatif agricole;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de messieurs Gilbert Mathieu, Pierre Guilbeault (producteurs agricoles), Jean-Luc Labrecque et Michel Lefebvre (membres du conseil de la MRC) viendra à échéance le 31 décembre 2008;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par madame Micheline Mathieu et

résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE messieurs Jean-Luc Labrecque et Michel Lefebvre, représentants du conseil de la MRC Les Moulins, soient et sont nommés pour une période de deux (2) ans.

QUE messieurs Gilbert Mathieu et Pierre Guilbeault, représentants des producteurs agricoles qui résident sur le territoire de la MRC Les Moulins, soient et sont nommés pour une période de deux (2) ans.

ADOPTÉ

6818-12-08 Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA)

CONSIDÉRANT QUE, depuis le 1^{er} janvier 2006, la juridiction des cours d'eau situés sur leur territoire a été confiée aux MRC en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC est sensibilisé à la protection des plans d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la CARA possède une expertise de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant;

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins renouvelle son adhésion à la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA) pour l'année 2009.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-102 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 300,00\$, poste budgétaire 2110-494 «*Législation - Associations*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6819-12-08 Contrat de la Société de gestion Charles Dubuc inc. – Service-conseil en communication, information et représentation

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins désire retenir les services professionnels d'un conseiller aux affaires métropolitaines pour assurer un support technique aux élus quant aux différentes prises de position métropolitaine ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la Société de gestion Charles Dubuc inc.;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule, ci-dessus exposé, fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la MRC les Moulins accepte et retienne l'offre de service-conseil en communication, information et représentation de la Société de gestion Charles Dubuc inc., pour un montant ne dépassant pas la somme de 9 828,52\$, excluant les taxes, pour la période

du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009.

ADOPTÉ

6820-12-08 Contrat de la Société de gestion Charles Dubuc inc. – Service-conseil d’expertise et de consultation municipales

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins désire retenir les services professionnels d’un conseiller aux affaires métropolitaines pour assurer un support technique aux élus quant aux différentes prises de position métropolitaine ;

CONSIDÉRANT l’offre de service de la Société de gestion Charles Dubuc inc.;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Daniel L’Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule, ci-dessus exposé, fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la MRC les Moulins accepte et retienne l’offre de service-conseil d’expertise et de consultation municipale de la Société de gestion Charles Dubuc inc., pour un montant ne dépassant pas la somme de 15 664,66\$, excluant les taxes, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009.

ADOPTÉ

6821-12-08 Renouvellement de la cotisation annuelle 2009 de Réal Hévey à l’Association des Chefs en Sécurité Incendie du Québec

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu le renouvellement de la cotisation annuelle de Réal Hévey à l’Association des Chefs en Sécurité Incendie du Québec ;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à l’Association des Chefs en Sécurité Incendie du Québec, la cotisation annuelle de Réal Hévey au montant de 208,82\$, incluant les taxes, pour l’année 2009.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-103 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 208,82\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2020-494 « *Sécurité incendie - Association* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6822-12-08 Adhésion annuelle à Québec Municipal

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu le renouvellement de l’adhésion annuelle à Québec Municipal (service internet);

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à Québec Municipal, l’adhésion annuelle au service internet de Québec Municipal au montant de 846,56\$, incluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-104 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 846,56\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2190-494

« Abonnements », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6823-12-08 Autorisation au secrétaire-trésorier à payer le temps supplémentaire

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à temps simple le temps supplémentaire accumulé au 31 décembre 2008 à madame Manon Lalumière, inspecteur, pour un montant total de 1 844,43\$, excluant les bénéfices marginaux.

ADOPTÉ

6824-12-08 Examen et approbation des règlements de zonage numéros 1001-077, 1001-082 et 1001-085, du règlement numéro 1000-007 modifiant le plan d'urbanisme et du règlement numéro 1006-006 modifiant le règlement sur les usages conditionnels de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis à la MRC Les Moulins, pour examen et approbation les règlements numéros 1001-077, 1001-082 et 1001-085 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 de la Ville de Terrebonne, conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis à la MRC Les Moulins, pour examen et approbation le règlement numéro 1000-007 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 1000 de la Ville de Terrebonne, conformément à l'article 109.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis à la MRC Les Moulins, pour examen et approbation le règlement numéro 1006-006 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 1006 de la Ville de Terrebonne, conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 109 à 110.3 et 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC des Moulins ont examiné et approuvé conformes aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, les règlements numéros 1001-077, 1001-082 et 1001-085 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 de la Ville de Terrebonne.

QUE les membres du conseil de la MRC des Moulins ont examiné et approuvé conformes aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1000-007 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 1000 de la Ville de Terrebonne.

QUE les membres du conseil de la MRC des Moulins ont examiné et approuvé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1006-006 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 1006 de la Ville de Terrebonne.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions des articles 109.7 et 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre des certificats de conformité.

ADOPTÉ

6825-12-08 Abrogation des résolutions numéros 6800-11-08 et 6801-11-08 donnant un avis de motion et adoptant un projet de règlement pour modifier le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de réajuster les limites de l'îlot déstructuré E de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 6800-11-08 un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 26 novembre 2008 et, qu'à ce moment, le projet de règlement pour modifier le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de réajuster les limites de l'îlot déstructuré E de la Ville de Terrebonne, a été déposé et une dispense de lecture a été demandée;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 6801-11-08 un projet de règlement numéro 97-24 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins, afin de réajuster les limites de l'îlot déstructuré E de la Ville de Terrebonne, a été adopté;

CONSIDÉRANT QUE, compte tenu d'informations supplémentaires reçues nécessitant la modification du libellé de l'article 2 dudit projet de règlement numéro 97-24, les résolutions numéros 6800-11-08 et 6801-11-08 doivent être abrogées;

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyée par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les résolutions numéros 6800-11-08 et 6801-11-08 adoptées par le conseil de la MRC Les Moulins le 26 novembre 2008 soient et sont abrogées.

ADOPTÉ

6826-12-08 Avis de motion pour modifier le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de réajuster les limites de l'îlot déstructuré E de la Ville de Terrebonne

Madame Micheline Mathieu donne avis de motion, dépose un projet de règlement pour modifier le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de réajuster les limites de l'îlot déstructuré E de la Ville de Terrebonne et demande une dispense de lecture.

6827-12-08 Adoption d'une résolution adoptant le projet de règlement numéro 97-24 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de réajuster les limites de l'îlot déstructuré E de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC Les Moulins est entré en vigueur le 18 décembre 2002;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 97 a déjà été modifié par les règlements n^{os} 97-1, 97-2, 97-3, 97-4, 97-5, 97-6, 97-7, 97-8, 97-9, 97-11, 97-12, 97-13, 97-14, 97-15, 97-16 et 97-17, 97-19, 97-20, 21, 22 et 23;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins peut modifier le schéma d'aménagement en suivant les dispositions prévues aux articles 48 à 53.12 de la *Loi sur*

l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 10 décembre 2008 et, qu'à ce moment, le projet de règlement a été déposé et une dispense de lecture a été demandée;

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyée par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le projet de règlement numéro 97-24 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins, afin de réajuster les limites de l'îlot déstructuré E de la Ville de Terrebonne.

QUE soit et est adopté un document indiquant la nature des modifications que la ville de Terrebonne devra apporter à ses plans et règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-24 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins.

QUE les documents intitulés: «Projet de règlement numéro 97-24 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins» et «Document indiquant la nature des modifications que la ville de Terrebonne devra apporter à sa réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-24 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins» soient et sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande à la ministre des Affaires municipales et des Régions un avis sur le projet de règlement numéro 97-24, conformément aux dispositions de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ

6828-12-08 Adoption d'une résolution pour fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement numéro 97-24

CONSIDÉRANT les dispositions contenues à l'article 53.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;*

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyée par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil tienne une séance de consultation publique relativement au projet de règlement numéro 97-24 modifiant le schéma d'aménagement révisé, le mardi 10 mars 2009 à 17h45 au bureau de la MRC Les Moulins situé au 148, rue Saint-André à Terrebonne.

ADOPTÉ

6829-12-08 Rapport du Comité d'aménagement

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

6830-12-08 Covoiturage

CONSIDÉRANT la proposition de service déposée le 8 décembre 2008 par

Covoiturage Montréal inc. pour organiser une campagne de promotion de covoiturage à l'intention des usagers du stationnement incitatif;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par les membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins retienne les services de Covoiturage Montréal inc. pour l'organisation d'une campagne de promotion du covoiturage à l'intention des usagers du stationnement incitatif, pour un montant ne dépassant pas 5 460,00\$ à l'exclusion des taxes.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer Covoiturage Montréal inc. sur présentation des factures justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-105 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 5 460\$ excluant les taxes, poste budgétaire 2370-340 «*Promotion – Transport en commun*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6831-12-08 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Jean-Marc Robitaille,
Préfet

Daniel Pilon, directeur général et
secrétaire-trésorier